



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E85911

VALABLE JUSQU'AU 04/07/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1998

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIEPPE 2000 B 81015

Siret : 420 608 499 00018

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 129830 OV

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4794462104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4794462104

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : KROPFELD SARL

LIEU-DIT HAMEAU DE LA POTERIE
76440 SAUMONT LA POTERIE

Téléphone : 02 35 09 12 68

Portable :

Site Internet :

E-mail : sebastien.kropfeld@orange.fr

Responsabilité légale :

KROPFELD SÉBASTIEN GÉRANT / KROPFELD SÉBASTIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax : 02 35 09 66 25

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	05/07/2020
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	16/05/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	05/07/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	16/05/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	05/10/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.